



Municipalité de Sainte-Ursule

Une terre d'accueil

Août 2025

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi

8h30 à 12h00

13h00 à 16h30

Vendredi

bureau fermé

Tél. : 819-228-4345

Collecte des ordures

vendredi

22 août et 5

septembre

Récupération

mercredi

13, 27 août et 10

septembre

Matières

organiques

tous les mercredis
jusqu'au 5 novembre

Prochaine

Séance du conseil

(SALLE J-E BARIL)

mardi 2 septembre

19h30

Vous pouvez faire
parvenir vos
questions à
l'adresse suivante :

[dg@sainte-
ursule.ca](mailto:dg@sainte-ursule.ca)

jusqu'à 18h00 la
journée de la
séance

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous !

À tous les preneurs d'eau de l'aqueduc Beaupré, Foisy, Fontarabie et rue de la Gare : les travailleurs de la Municipalité font tout en leur pouvoir pour remettre aux normes l'eau potable à la consommation. Les causes ayant créé ce problème sont nombreuses. Par exemple : notre bassin se remplit moins vite à cause de la sécheresse qui sévit, les fuites d'eau qui font baisser le niveau du bassin, les purges du réseau de distribution que nous ne pouvons pas effectuer trop longtemps sans risquer un manque d'eau. C'est pourquoi nous vous demandons de nous aider en diminuant l'utilisation de l'eau au minimum.

Pour taire certains commentaires, il n'y a pas de coliformes fécaux présentement dans le réseau de distribution.

Réjean Carle, Maire

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

FÉLICITATIONS À MME SYLVIE BÉLAND !

Les membres du Conseil municipal de Sainte-Ursule tiennent unanimement à féliciter la conseillère Sylvie Béland qui a remporté la médaille au IronMan 70.3 au Maine le 27 juillet dernier !

Dans la catégorie femme 60-64 ans, première sur 26 participantes, Sylvie a fait le parcours

➤ 1.9 km de Nage dans la rivière Kennebec sans combinaison de plongée en 0:29 :55

➤ 90 km de Vélo avec un dénivelé de 4146 pieds en 3 :02 :53

➤ 21,1 km de Course avec un dénivelé de 423 pieds en 2:19 :04

En incluant les 2 transitions, elle a fait ses trois épreuves en 6 :02 :16 soit plus de 9 minutes devant ses adversaires !

En remportant cette médaille, elle s'est qualifiée pour les Championnats de 2026 à Nice en France !!

Prochaine étape, Championnats du monde Ironman 70.3 à Marbella en Espagne en novembre 2025 !!

Respect et admiration pour cette performance remarquable.

Une performance à ton image : forte, authentique et inspirante !

Guylaine St-Louis

Directrice générale et greffière-trésorière

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

2.2 OUVERTURE SOUMISSION APPEL D'OFFRES ASPHALTAGE RUE GIGUÈRE ET RUE CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé par voie d'appel public sur SEAO le projet 2022-814 pour des travaux d'asphaltage de la rue Giguère et rue Champagne et a reçu les soumissions de :

Eurovia Québec Construction inc	163 713.71 \$ taxes incluses
Groupe Colas Québec inc	187 071.80 \$ taxes incluses
Roxboro Excavation inc	177 000.00 \$ taxes incluses
Construction et Pavage Portneuf inc	192 389.23 \$ taxes incluses
Construction et Pavage Généreux inc	175 545.56 \$ taxes incluses
Construction et Pavage Boisvert inc	179 774.91 \$ taxes incluses

QUE le Conseil municipal mandate le maire et la directrice générale a accepté le plus bas soumissionnaire, soit Eurovia Québec Construction inc au montant de 163 713.71 \$ taxes incluses, pour les travaux d'asphaltage de la rue Giguère et rue Champagne dans le projet 2022-814.

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule confirme que le financement des travaux d'asphaltage des rues Giguère et Champagne sera assuré par une combinaison du fonds général (65%) et du fonds de carrières et sablières (35%);

2.5 AUTORISATION TRAVAUX DE DÉVIATION DES INFRASTRUCTURES PLUVIALES – COIN SAINT-FRANÇOIS ET PRINCIPALE

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder aux travaux de déviation des infrastructures pluviales au coin des rues Saint-François et Principale ;

QUE les travaux incluent la conception, l'exécution et, au besoin, l'obtention des autorisations nécessaires auprès des propriétaires concernés ou des instances gouvernementales ;

QUE les coûts associés soient imputés au budget d'entretien ou d'amélioration des infrastructures municipales, selon les disponibilités ;

QUE le directeur des travaux publics assure le suivi et la conformité des travaux.

4.1 AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE ENTENTE AVEC LES IMMEUBLES P. BAILLARGEON LTÉE

QUE le Conseil municipal autorise le M. Réjean Carle, maire, Mme Guylaine St-Louis, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente intervenu avec Les Immeubles P. Baillargeon ltée, suite à la version présentée au Conseil ;

QUE cette entente prenne effet à la date de signature et soit archivée au greffe municipal.

7.1 OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSPECTION DE LA PETITE PASSERELLE PARC DES CHUTES

CONSIDÉRANT QUE la petite passerelle située au Parc des Chutes doit être inspectée obligatoirement tous les cinq (5) ans, conformément aux exigences de sécurité des infrastructures publiques;

QUE le Conseil municipal octroie le contrat d'inspection de la petite passerelle du Parc des Chutes à l'entreprise Stantec, pour un montant de 13 000 \$ taxes en sus, et d'autoriser la Directrice générale à signer tout document requis pour la réalisation du mandat.

8.3 MODIFICATION CLAVIERS D'ALARME ET AJOUT D'ÉQUIPEMENTS AU GARAGE DU PARC DES CHUTES

QUE le Conseil municipal autorise la modernisation du système d'alarme du bureau municipal et du Parc des Chutes ainsi que l'installation d'un nouveau système d'alarme au garage du Parc des Chutes ;

QUE les travaux soient confiés au fournisseur spécialisé CNS Sécurité pour un montant de 4 205 \$ taxes en sus,

QUE la direction générale soit mandatée pour assurer le suivi du projet et signer tout document requis à cet effet.

8.4 OUVERTURE SOUMISSION CAMION PICK-UP POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la directrice a réussi à obtenir 2 soumissions;

Ford Louiseville, Super Duty F-250 SRW, modèle 600A, XL Cabine 6 Places 4RM Caisse de 8', noir	75 796.69 \$ taxes incluses
Bernier Crépeau, Dodge Ram 2500 Tradesman	87 117 \$ taxes incluses
GM Paillé	aucun camion disponible pour l'instant selon les critères
Albi le géant	aucun camion disponible pour l'instant selon les critères

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'achat du camion pick-up Ford Super Duty F-250 SRW, modèle 600A, XL Cabine 6 Places 4RM Caisse de 8', noir chez le concessionnaire Ford Louiseville au montant de 75 796.69 \$ taxes incluses pour le service incendie;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Ceci est un résumé, vous pouvez toujours consulter les procès-verbaux sur le site internet de la municipalité : www.sainte-ursule.ca

AVIS RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT PROVINCIAL S-3.1.02, r.1 ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #385 SUR LES NORMES APPLICABLES ET LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

A. RÈGLEMENT PROVINCIAL S-3.1.02

Le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles a été adopté le 1^{er} novembre 2010 et modifié le 1^{er} juillet 2021. La dernière modification du 1^{er} juillet 2025 a aboli les droits acquis pour les piscines, qu'elles aient été installées avant ou après le 1^{er} novembre 2010 .

Veuillez considérer les dispositions suivantes :

1. Une clôture doit entourer toute piscine (creusée, hors terre ou démontable) de 60m et plus d'eau;
2. Hauteur minimale : 1,2 m;
3. Impossibilité de passer un objet sphérique de 10 cm de diamètre au niveau de la clôture;
4. Pour les clôtures en mailles : maille $\leq$ 3 cm ou présence de lattes;
5. La porte de la clôture doit se refermer automatiquement;
6. Piscine hors terre, démontable ou gonflable :
 - ✓ Une piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est d'au moins 1,2m en tout point par rapport au sol n'a pas à être entourée d'une enceinte. Toutefois, l'installation d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant est obligatoire;
 - ✓ Une piscine démontable ou gonflable dont la hauteur de la paroi est de 1,4m ou plus n'a pas à être entourée d'une enceinte. Toutefois, l'installation d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant est exigée.

Ces dispositions sont d'office applicables aux piscines installées avant ou après le 1^{er} novembre 2010.

B. RÈGLEMENT DE ZONAGE #385

- L'implantation des piscines est interdite dans les cours avant, mais permise dans les cours arrière ou latérales, qu'elles donnent sur rue ou non;
- La distance minimale entre la piscine, incluant tout patio surélevé servant à la piscine et ses accessoires au sol et toute ligne de lot ne donnant pas sur rue ou toute ligne de servitude est de 1.5 mètre;
- Les marges de recul pour les cours latérales ou arrière donnant sur rue s'appliquent, le cas échéant;
- La distance entre tout bâtiment principal et une piscine ou ses accessoires est de 3 mètres;

- La distance entre la piscine ou ses accessoires et tout bâtiment ou construction autre que le bâtiment principal ou ceux accessoires à la piscine doivent respecter une distance minimale de 2 mètres;
- Aucun système de filtration ou d'évacuation ne doit être directement raccordé au réseau d'égout municipal;
- Aucune piscine ni accessoire ne doit être construit sous un fil électrique;

Notez que l'installation de toute nouvelle piscine est tributaire à l'octroi d'un permis de la Municipalité.

Notez que tout propriétaire de piscine qui contrevient à une disposition du Règlement est passible d'une amende d'au moins 500\$ et d'au plus 700\$. Ces montants sont respectivement portés à 700\$ et à 1000\$ en cas de récidive.

Veuillez prendre note que le technicien à l'aménagement et à l'urbanisme effectuera des inspections en ce sens à partir du 1^{er} octobre 2025.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

❖ CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Le Règlement municipal numéro 428-20 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la Sainte-Ursule explique en détail les droits et obligations concernant la possession ou la garde des chiens, chats et autres animaux de compagnie.

Vous pouvez le lire en détail sur notre site web. : <https://municipalites-du-quebec.com/sainte-ursule/>

En voici quelques extraits :

CHAPITRE 5 INTERDICTIONS SECTION 2 COMPORTEMENTS PROHIBÉS

50. Le gardien d'un animal commet une infraction lorsque ce dernier :

- 1° Aboie, miaule, hurle, crie, gémit ou émet des sons de façon à troubler la paix et la tranquillité des personnes qui résident, travaillent ou se trouvent dans le voisinage;
- 2° Fouille dans des ordures ménagères ou les déplace;
- 3° Se trouve sur un immeuble sans le consentement de son propriétaire ou de son occupant;
- 4° Cause des dommages à une pelouse, une terrasse, un jardin, des fleurs, des arbustes ou autres plantes n'appartenant pas à son gardien;
- 5° Mords, griffe, tente de mordre ou de griffer une personne ou un autre animal;
- 6° Se trouve sur un chemin public, une aire de jeux ou une place publique où une enseigne indique que sa présence est interdite;
- 7° Est laissé seul sans les soins appropriés ou sans la présence d'une personne raisonnable pendant plus de 24 heures consécutives;
- 8° Nuis à la qualité de vie d'un voisin par une imprégnation d'odeurs persistantes et prononcées.

Le paragraphe 6° ne s'applique pas à un chien guide.

CHAPITRE 6 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CHIENS ET CHATS

SECTION 1 LICENCE

62. Nul ne peut garder un chien ou un chat à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité sans avoir préalablement obtenu de l'autorité compétente une licence à cet effet.

63. Le propriétaire de l'entreprise agricole visée par le deuxième alinéa de l'article 9 n'a pas à se procurer une licence à chat non stérilisé, peu importe le nombre de chats qui y sont gardés.

64. Le gardien d'un chien ou d'un chat doit se procurer la licence prévue à l'article 62 dans les 15 jours suivant :

- 1° la date de son déménagement à la Municipalité de Sainte-Ursule ou
- 2° celle où il a commencé à le garder.

Si le gardien adopte cet animal par l'entremise de l'autorité compétente, il doit se procurer la licence au moment de l'adoption.

65. Une licence est valide pour une période de 12 mois débutant le jour où elle est émise.

66. Le gardien doit renouveler la licence annuellement dans les 30 jours qui précèdent la date anniversaire de son émission.

Nous avons signé une entente de service avec SPA Mauricie pour la période 2024 à 2026 pour l'application de ce Règlement.

Le numéro pour rejoindre la SPA Mauricie : 819 376-0806

★ VOTRE GAZON – VOTRE RESPONSABILITÉ !

Lorsque vous coupez votre gazon et taillez vos bordures, il est important de ne pas envoyer les résidus sur le trottoir ou dans la rue, car ces résidus risquent de s'accumuler sur les bouches d'égout pluvial empêchant l'eau de pluie de s'y engouffrer. En cas de fortes pluies, vous savez à quel point il est essentiel que l'eau s'infiltre rapidement dans l'égout pluvial, sinon elle s'accumule dans les rues et cause des dommages non souhaités.

Votre collaboration nous est très précieuse ! Merci !

PARC DES CHUTES DE SAINTE-URSULE

Journées animées au Parc des Chutes

La municipalité vous invite à participer gratuitement aux Journées animées du Parc des Chutes de Sainte-Ursule ! **L'entrée au Parc est gratuite pour les citoyennes et citoyens de Sainte-Ursule avec une preuve de résidence.** Bienvenue à tous !

Deux belles activités vous attendent en septembre pour clore la programmation estivale.

En cas de pluie, l'activité du 6 septembre sera reportée au lendemain. Restez à l'affût !

Également, les places sont limitées pour l'activité du 28 septembre puisque celle-ci aura lieu à l'intérieur.
Merci d'arriver tôt.



SAMEDI 6 SEPTEMBRE DE 13 H À 15 H

ANIMATION EN CONTINUE* *Faune et flore des milieux hydriques et humides*

**Kiosques avec animation pour en apprendre
davantage sur la faune aquatique et sur les oiseaux.
Rallye sur les milieux hydriques et humides.**

Deux animatrices en collaboration entre OBVRLY et AGIR Maskinongé.

* Reporté au lendemain en cas de pluie.

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE DE 13 H À 14 H 30



CONFÉRENCE *Plantes médicinales indigènes*

**Venez apprendre à reconnaître et se réapproprier
nos plantes médicinales indigènes.**

Conférence de Nathalie Boucher, professeure associée à l'U.Q.T.R.

BIBLIOTHÈQUE C.-J.-MAGNAN

HEURES D'OUVERTURE :

LUNDI : 12 h 30 à 14 h 30 MERCREDI : 18 h 30 à 20 h 30 SAMEDI : 10 h À MIDI

- La bibliothèque sera fermée samedi 30 août et lundi 1^{er} septembre pour la fin de semaine de la fête du Travail.
- Nous aurons une table lors de la vente de garage du 23 août pour la distribution de livres usagés. En échange, un don volontaire nous permettrait de faire l'achat de nouveaux livres. Merci à l'avance !



Vous êtes l'heureux parent d'un tout-petit d'un an ou moins ? Abonnez-le à la bibliothèque municipale C.-J.-Magnan de Sainte-Ursule et recevez la trousse du parfait bébé lecteur de l'Association des bibliothèques publiques du Québec, offerte gratuitement par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie. La trousse du parfait bébé lecteur inclut un magnifique livre tout-carton que votre enfant peut manipuler comme bon lui semble. Il n'est pas nécessaire d'être le parfait parent lecteur pour éveiller votre tout-petit au plaisir de la lecture. Ayez du plaisir avec lui, rendez l'expérience agréable, partagez-lui simplement le goût de la découverte. La trousse contient également différents outils de stimulation au monde des mots et de l'écrit :

- Les guides *Lire avec votre enfant* et *Chanter avec votre enfant*, produits en collaboration avec le Département d'orthophonie — UQTR ;
- Ainsi qu'une édition spéciale de 24 pages du magazine *Naître et grandir*.

➤ **MERCREDI 22 OCTOBRE PROCHAIN À 19 H 00**
RENCONTRE SPÉCIALE À METTRE À VOTRE AGENDA:

Découverte culturelle : « À la rencontre des ROMA (Gitans) »

Sarah Barbieux, fondatrice de la troupe CARAVANE d'origine Rom (tzigane) vous emmènera à la découverte de cet ancien peuple au travers d'un exposé oral et de prestations musicales, agrémentées d'une exposition de photos. Elle vous conduira sur les routes de la culture romani à travers son histoire, sa langue, ses métiers traditionnels et ses diverses formes d'expression artistique. Grâce à la musique et la danse, elle vous fera voyager dans un monde méconnu et passionnant, en toute authenticité *Latcho Drom (Bonne route) !*



CARTE ACCÈS-MUSÉE !

Les citoyens de la municipalité peuvent emprunter



un musée à la bibliothèque !

Les abonnés peuvent se procurer la carte accès-musée à la bibliothèque. Cette carte donne accès gratuitement à toutes les institutions muséales participantes pour une famille (2 adultes, 3 enfants).

En bonifiant ainsi l'offre culturelle, les familles de notre Municipalité pourront faire de nouvelles découvertes, le tout sans contrainte budgétaire.

Pour connaître la liste des musées participants, visitez la page suivante :

biblietcie.ca/programmes/carte_acces-musee/ ou informez-vous à de la bibliothèque.

Bienvenue à tous !

Notre équipe de bénévoles à la bibliothèque :

Diane Faucher, Linda Simard, Mylène Courchesne, Michelle Jourdain, Marie-Claude Poulette, Marjolaine Lessard, Pauline Lacroix, Guylaine Saint-Louis

Réjean Courchesne, coordonnateur de la bibliothèque

819-228-4345 poste 2405

biblio031@reseaubibliocqlm.qc.ca

SERVICE INCENDIE

NE FAITES PAS DE FEUX À L'EXTÉRIEUR

En cette période de sécheresse et grande chaleur extrême, nous vous demandons de ne pas faire de feu à ciel ouvert, ne pas faire brûler l'herbe ou les branches, ne pas faire de feu d'artifice non plus, car même les plus petites étincelles peuvent allumer un incendie.

S'il vous plaît, ne prenez pas de risques inutiles, les conséquences seraient désastreuses.



Alexandre Fafard

Directeur-Adjoint, service incendie

Samedi 23 août 2025

Remis au lendemain si pluie

8H -15H



Vente de garage du comité des loisirs sur le terrain de l'église de Ste Ursule et bercethon situé à la maison de la présidente de la FADOQ.

**LOCATION
D'EMPLACEMENT
10\$**

Pour infos :
Danielle Présidente de la
FADOQ: 819-228-8110
Marie -Eve Hamel, bénévole
du comité : 819-384-1088

Bacs pour
ramassage des
canettes.



**Service de cantine
avec hot dogs et
breuvages à mini
prix !**



AU PROFIT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA FADOQ DE STE-URSULE

ligue de balle des jeunes de Sainte-Ursule



**La fête de la balle des jeunes aura lieu Mardi le 26 août 2025
.Blé d'inde commandité par Denise Béland et dessert et
surprise pour vos enfants .**

inscriptions
toujours possible !!!

**15 \$
par enfant**

Horaire de groupe d'âge
4 à 7 ans :18h15-18h30
8 à 10-11 ans: 19h00-19h15 à
20h00-20h15
12 ans et +: à 20h -20h15

**Les parties seront jouer
mais peut-être un peu
plus courtes**



NOUVEAUX MEMBRES :

Souhaitons la bienvenue dans la grande famille de la FADOQ de Sainte-Ursule : Monique Gariépy, Serge Noël, Lucie Gagnon & Michel Gaboury.



BERCETHON & VENTE DE GARAGE :

Samedi 23 août bercethon à la maison de la présidente située au 1861, rue principale de 10h à 16h. C'est notre campagne de financement, le coût est de 5\$ pour 30 minutes ou à votre discrétion. Musique avec Normand et ses invités. Notre profitons de cette journée pour vous rencontrer et par la même occasion procurez- vous votre carte de membre.

VENTE DE GARAGE :

Une activité conjointement avec le comité des loisirs et la FADOQ.

La tradition se poursuit, tables à louer au coût de 10\$ chacune.

Service de cantine sur place offert par le comité des loisirs, breuvage, hot dog, etc. Campagne de financement aussi pour le comité des loisirs. Apportez vos cannettes. Une belle journée en partenariat avec la FADOQ, c'est toujours un succès.

On vous attend en très grand nombre et propager l'invitation à tous.

Nous sommes très recevants et n'oubliez pas « Ça bouge à la FADOQ et au comité des loisirs de Sainte-Ursule »

Informations et réservations pour les tables : Danielle 819-228-8110
Marie Ève 819-384-1088

Si la température n'est pas au rendez-vous, les deux activités sont remises au lendemain.

CARTES DE MEMBRES :

Les cartes de membres seront disponibles au pique-nique des Ursulois , au bercethon et tout le mois de septembre.

Les renouvellements d'août et septembre sont arrivés.

Venez nous voir, Diane et moi serons là pour vous recevoir.

Le coût de la carte est de 30\$ pour un an et 55\$ pour deux ans.

Si vous êtes membres dans un autre club, il est possible de vous procurer une carte affinité de notre club pour 12\$ seulement. Si vous avez 50 et moins, vous pouvez vous procurer une carte affinité et venir à notre club et assister à nos activités.

REPRISES DES ACTIVITÉS :

Lundi 15 septembre 10h à 11h : Viactive

Mercredi 17 septembre 10h à 11 h : Harmonie

Venez en grand nombre, beaucoup de plaisirs.

Mercredi 24 septembre 13h à 16h30 : 500- Pay Me

Nous avons aussi différents jeux pour vous divertir.

PROCHAIN SOUPER :

Le souper de la rentrée aura lieu mercredi 17 septembre à 17h30 au centre communautaire. Nous allons vous offrir un vin d'honneur pour souligner le retour des vacances et la reprise de nos activités.

Les coupes à vin seront sur les tables pour l'occasion. Le menu reste à confirmer, car nous devons rencontrer notre traiteur en août.

Surveillez le Facebook de la FADOQ, il sera inscrit. Nous avons conservé le prix de 25\$ pour le souper. N'oubliez pas, si vous réservez et qu'il vous est impossible de venir, il faut quand même payer votre billet. Il faut réserver avant le 13 septembre.

Réservations : Diane 819-268-5288 Pierrette : 819-228-6402

Lise : 819-228-5446 Danielle : 819-228-8110

ACTIVITÉS À VENIR EN OCTOBRE :

3 octobre : voyage aux pommes

6 octobre : reprise de la pétanque intérieure

9 octobre : reprise des cours de danse (et non le 2 octobre comme mentionné dans le programme de l'année)

19 octobre : Whist militaire

Réservez maintenant pour les activités qui vous sont proposées.

On vous attend au bercethon le 23 août prochain.

Danielle Beauregard votre présidente, bon retour à tous.

20 et 21 septembre : portes ouvertes chez les artistes, artisans et producteurs de Sainte-Ursule et des environs

La Tournée Arts et Terroir, un heureux mélange entre route des arts et itinéraire gourmand.

Près de 100 artistes, artisans et producteurs des MRC de Maskinongé, des Chenaux et de Mékinac vous ouvrent leurs portes pour présenter leurs œuvres et leurs produits, et expliquer comment ils travaillent.



- Visitez installations, animaux et cultures, faites des dégustations et mettez la main sur des produits frais
- Découvrez des talents et des techniques, procurez-vous des œuvres originales créées chez nous et faites de belles rencontres en famille

Profitez-en pour encourager les producteurs et créateurs participants de Sainte-Ursule et des environs!



Florica

Bijoux, masques décoratifs,
peintures
2670, rang Fontarabie
Sainte-Ursule



Huguette St-Antoine

Couture, crochet, tissage,
broderie
1171, chemin de la
Grande-Carrière
Sainte-Ursule



Les produits Armstrong Ail

Producteur d'ail
290, rue St-Louis
Sainte-Ursule



Millefolia, ferme aromatique

Tisanes, fines herbes, plantes
médicinales et transplants
3170, rang Fontarabie
Sainte-Ursule



Saison des fleurs

Ferme florale
2961, rang des Chutes
Saint-Édouard-de-
Maskinongé

Information



tourneeartsterroir.com



Tournée Arts et Terroir



Tourisme Maskinongé
819 227-2413

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MRC DE MASKINONGÉ

Fais ton choix

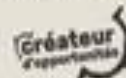
Ciné-parc du CJE
19.09.2025



Vote en envoyant un courriel à:
zachary.trottier@cjemaskinonge.qc.ca
d'ici le 19 août 2025



Suis nos réseaux pour le dévoilement du gagnant
[@cjmaskinonge](https://twitter.com/cjemaskinonge)



ÉQUIJUSTICE MASKINONGÉ

Vous vivez un conflit avec

- Voisinage, proche aidance
- Interpersonnel, intrafamilial
- Travail, scolaire
- Etc.

Nous sommes là pour vous aider.
Gratuit et confidentiel.

La **médiation sociale** permet à toute personne traversant une situation de conflit d'être accompagnée par un tiers impartial pour encourager le dialogue.



equijustice.ca



819 228 8693

Équijustice Maskinongé est un organisme communautaire à but non lucratif.

Nous entendons par médiation, toute démarche de dialogue entre personnes, quels que soit le sujet ou la forme.

Les personnes qui souhaitent s'impliquer dans ce type de démarches sont volontaires.

Nos services sont confidentiels et gratuits.



Le Centre d'action bénévole de la MRC de Maskinongé propose plusieurs activités pour les aînés.es du territoire de la MRC de Maskinongé. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant aux différents services que nous offrirons à la session d'automne 2025, soient :

Cours de tablette Ipad OU Android

Début de session : fin septembre (8 cours de 1 h 30). Coût 90\$. **Places limitées.** Inscription obligatoire en téléphonant au CAB au (819)228-3224.

Musclez vos méninges pour stimuler la vitalité intellectuelle (série de 7 ateliers de 2 heures).

Ces ateliers s'adressent aux personnes de 50 ans et plus qui se préoccupent des changements intellectuels liés au vieillissement normal. Trucs pour augmenter votre confiance en votre capacité de mémorisation et jeux-exercices pour stimuler votre cerveau. Début des ateliers : début octobre. Coût : 30 \$. **Places limitées à 15 participants** et inscription obligatoire en téléphonant au CAB au (819) 228-3224.

Viactive

Séances d'exercices aérobiques sur musique adaptées aux personnes de 50 ans et plus. Début de session : fin septembre. Durée : 11 semaines, le mercredi de 10h à 11h. Coût : 25\$ pour la session. **Places limitées.** Inscription obligatoire en téléphonant au CAB au (819) 228-3224.

Centre d'action bénévole de la MRC de Maskinongé
624, Dalcourt
Louiseville (Québec) J5V 2Z6
(819) 228-3224



Le Gyroscopie du Bassin de Maskinongé est une association pour les **parents et les membres de l'entourage** de la personne atteinte d'un trouble de **santé mentale**. Il a pour mission de regrouper les membres de l'entourage d'une personne qui présente des manifestations cliniques reliées à un trouble de santé mentale, de leur offrir une gamme de services de soutien, et ce, afin de leur permettre d'actualiser leur potentiel. (Dépression, schizophrénie, trouble bipolaire, trouble obsessionnel compulsif, trouble de personnalité limite, trouble majeur diagnostiqué ou non.

L'organisme offre des activités d'information, de formation et de sensibilisation, des groupes d'entraide, des conférences et témoignages, de l'intervention psychosociale individuelle et familiale et possède un centre de documentation. Des mesures de **répit-dépannage** peuvent aussi être offertes aux parents et aux proches qui vivent ou s'occupent sur une base régulière d'une personne adulte atteinte d'un trouble de santé mentale.

Pour vous informer sur les services,
vous êtes invités à contacter l'organisme au **819 228-2858**.



819-268-2884/1-888-418-2884

aidants@sogetel.net

Suivez-nous sur Facebook!

Programmation septembre 2025	
Inscription obligatoire à l'avance	
Café-jasette Parlons de la bienveillance Inscription avant le 27 août	Mercredi 3 septembre 13h30 À la maison des proches aidants
Activité collective sur papier **L'origami** Inscription avant le 1er septembre	Lundi 8 septembre 13h30 À la maison des proches aidants
Conférence Recharger ses batteries par Hélène Gélinas-Germain, ps.ed. Inscription avant le 8 septembre	Lundi 15 septembre 13h30 À la maison des proches aidants
Groupe de soutien pour les personnes proches aidantes endeuillées Inscription avant le 3 septembre	Mercredis 17 et 24 septembre À la maison des proches aidants
5\$ Déjeuner des membres 5\$ Inscription et paiement avant le 18 septembre	Jeudi 25 septembre 9h00 Restaurant Les Ailes du Sport, Louiseville

Notre mission en bref: Briser l'isolement et prévenir l'épuisement

Nos services: répit à domicile, soutien individuel et de groupe,
informations, conférences, ateliers, accueil de jour pour votre proche
activités de loisirs

DOSSIERS DES ÉLUS - 2025

- **Monsieur Réjean Carle**, maire : MRC, assurances, d'office sur tous les comités, substitut à la Régie d'aqueduc de Grand Pré;
- **Madame Denise Béland**, conseillère au poste numéro un : Ressources humaines, Suivi budgétaire, Politique famille-aînés, voirie, Comité des mesures d'urgence, Pique-nique et Parc des Ursulois;
- **Monsieur Jeannis Charette**, conseiller au poste numéro deux : Aqueduc Fontarabie-Beaupré, Voirie, Pompiers, Agir Maskinongé; Comité des mesures d'urgence, Véhicules
- **Madame Sylvie Lessard**, conseillère au poste numéro trois : Développement durable, Art et culture, Parc des Chutes; OBVRLY
- **Madame Josée Bellemare**, conseillère au poste numéro quatre : Ressources humaines, Communications (Web et Internet), Régie d'aqueduc, Comité des mesures d'urgence;
- **Monsieur Philippe Dauphin**, conseiller au poste numéro cinq : Comité des mesures d'urgence, Service sanitaire, Entretien des bâtiments, Comité consultatif d'urbanisme;
- **Madame Sylvie Béland**, conseillère au poste numéro six : Loisirs, Bibliothèque, Subventions aux organismes, Comité consultatif d'urbanisme, Comité des loisirs

Fonction	Noms	Poste
Secrétaire-réceptionniste	Diane Faucher	2400
Maire de la Municipalité de Sainte-Ursule	Réjean Carle	2425
Technicien en aménagement et urbanisme (permis et réglementation)	Boubacar Gaye	2460
Directrice générale et greffière-trésorière	Guylaine St-Louis	2450
Bibliothèque municipale	Réjean Courchesne	2405
Directeur adjoint, service incendie	Alexandre Fafard	2430
Directeur des travaux publics/Inspecteur Municipal	Simon Rioux	2445
Adjointe administrative	Sylvie Brunette	2435

Bureau municipal : 819-228-4345